

tain qu'ils tiendront compte de vos suggestions dans leurs travaux à venir.

Le président suppléant: Si vous me permettez une question, se rattachant à celle du sénateur Roebuck, j'aimerais savoir combien de personnes sont protégées, en ce moment, par l'assurance-chômage, et quel pourcentage du chiffre total des chômeurs est protégé?

L'hon. M. Nicholson: Nous avons aujourd'hui, au Canada, environ 7.57 millions de travailleurs. De ce nombre, environ les deux tiers, c'est-à-dire 5 millions, sont protégés par l'assurance, et 450,000 de plus le seraient si la modification que nous demandons devenait loi.

Le président suppléant: Il est probable qu'une forte proportion de la population active se trouve maintenant protégée.

Le sénateur Carter: J'ai deux questions fort simples à poser, mais avant de le faire, j'aimerais donner suite brièvement à la question du sénateur Roebuck. Ces catégories de gens dont nous parlions, tels les instituteurs par exemple, nous répugnons à les intégrer dans le système parce qu'ils n'en retireraient aucun avantage. Cependant, nous en avons qui sont dans une situation assez voisine de celle de cette catégorie des enseignants; plusieurs travailleurs jouissent d'une ancienneté établie dans les compagnies ou ailleurs et ne touchent jamais de prestations. Pour ces groupes, serait-il possible d'adopter une formule un peu dans le genre de l'assurance-vie, où intervient un élément de ristourne? Le client est protégé, il paie sa protection, mais à un moment donné il reçoit un boni, une ristourne en argent comptant calculée d'après les montants qu'il a versés. N'y aurait-il pas moyen d'adopter un système de ce genre pour les catégories particulières?

L'hon. M. Nicholson: Je ne saurais répondre à cela. M. Beatty serait peut-être en mesure de le faire.

M. R. L. Beatty (directeur général de la Commission d'assurance-chômage): S'il nous fallait remettre à chacun une ristourne en argent comptant, nous serions obligés d'augmenter les primes d'assurance. Ce serait possible, mais à cette condition seulement.

Le sénateur Carter: Il ne s'agirait pas de remettre une somme à tous les contributeurs, mais seulement à cette catégorie particulière de personnes qui ne retirent jamais rien du fonds général. A ceux qui donnent sans cesse. S'ils pouvaient envisager un boni, même fort minime, il me semble qu'ils verraient la chose comme...

Le sénateur Roebuck: Une poule aux œufs d'or...

Le sénateur Carter: Leur attitude changerait.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur Carter, la difficulté est celle-ci. Elle me rappelle un mémoire qu'une industrie a présenté au gouvernement, ces derniers mois, et qui parlait d'assurance-chômage. Dans leur industrie particulière, les dirigeants auraient voulu n'inclure que les risques marqués. En conséquence, les primes de ce groupe auraient été haussées de façon prohibitive, puisque les dépenses n'auraient pas été réparties sur tout le groupe.

Le sénateur Carter: Peut-être pourrait-il y avoir un tarif spécial pour les personnes qui, comme les employés des banques, ne sont jamais en chômage, si l'on tient à tout prix à les intégrer au système?

L'hon. M. Nicholson: C'est une des raisons pour lesquelles, j'ai déclaré, il y a quelques jours, aux Communes, en réponse à une question qui m'a été posée, que, même s'il est assez facile de démontrer la nécessité d'une protection quasi universelle, il existe de vastes groupes d'employés—tels les fonctionnaires, les membres des Forces armées en particulier, et les enseignants, qui n'ont pas besoin de ce genre de protection et qui refusent de souscrire. Ils disent: «Pourquoi nous assurer contre un risque inexistant?» Il s'agit d'un projet d'assurance, et ils n'en veulent pas.

L'été dernier, nous avons eu, à Kingston, un débat très intéressant auquel participaient les fonctionnaires supérieurs de l'assurance-chômage de toutes les parties du Canada, ainsi que d'autres personnes qui s'intéressent aux lois de sécurité sociale. Nous discutons précisément de ce problème, et de propos délibéré j'ai pris la même attitude que le sénateur Roebuck ce matin, demandant, aux fins du débat, la protection universelle. Le lendemain, les journaux disaient que le ministre voulait inclure les enseignants et les fonctionnaires. Je n'avais jamais demandé cela. Et même, les enseignants n'ont à aucun moment été mentionnés au cours du débat.

Le sénateur Croll: Monsieur le ministre, parlons alors des Forces armées, où vous dites que cela n'arrive jamais; cela est arrivé, pourtant.

L'hon. M. Nicholson: Oui, c'est arrivé.

Le sénateur Croll: Je me souviens très bien que les instituteurs nous ont donné beaucoup de mal lorsque nous discutons du Régime de pensions. Le président et le coprésident sont parmi nous. Les instituteurs vinrent présenter leur mémoire. A la fin, nous l'avons mis de côté, et nous avons déclaré que nous embriga-